



Le Président

Monsieur Bruno Le Maire
Ministre de l'Economie, des Finances et
de la Souveraineté industrielle et numérique
139, rue de Bercy
75012 PARIS

AF/SA

Paris, le 18 AVR. 2024

Monsieur le Ministre,

Le Bureau national interprofessionnel du Cognac a alerté l'AMF sur la volonté de la Chine d'augmenter, fortement, les droits de douane sur les importations des eaux de vie de vin produites en Europe. Une telle perspective aurait des conséquences désastreuses pour la filière française du Cognac.

Cette mesure constituerait une réaction de la Chine contre la France en raison de son rôle dans le lancement d'une procédure européenne à l'encontre des véhicules électriques chinois.

Le marché chinois représentant 25% des expéditions réalisées par la filière Cognac, tout durcissement des règles d'exportations, à l'encontre des producteurs agricoles français, aura des conséquences économiques et sociales conséquentes sur les départements concernés.

La disparition des productions françaises du marché chinois aurait un impact également sur toutes les autres activités qui dépendent directement ou indirectement de la filière Cognac (entreprises de travaux, prestataires de services, transporteurs, etc.).

Selon le Bureau national interprofessionnel du Cognac, le secteur du Cognac génère 72 500 emplois en France dont 30 000 dans les seuls départements de Charente et de Charente-Maritime. Plusieurs départements français seront, aussi, particulièrement, affectés par une crise de la filière.

Par conséquent, l'AMF attire l'attention du Gouvernement sur les risques relatifs à ce dossier international et lui demande de prendre toutes les dispositions nécessaires à la préservation des filières économiques concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

David LISNARD